

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 533
N/REF : 1/01/2026 50H25 C:001020 I:00499

**SDC 'Lyon Montchat'
C/O REGIE CHOMETTE
3-5, COURS RICHARD VITTON
B.P. 3025
69394 LYON CEDEX 03**

V/REF.IMM. 624
IMMEUBLE : LYON MONTCHAT
143 COURS DU DOCTEUR LONG
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 20 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : LOCAL VIDE ORDURES ET CONTAINERS - CLEFS A LA REGIE

RECUPERER LES CLES D'ACCES A L'AGENCE -COTE SYNDIC
RESTITUER DES L'INTERVENTION TERMINEE
HORAIRE D'OUVERTURE:9H00-12H00/13H30-17H00.

MOTIF : Intervention semestrielle

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Nettoyage de poubelle(s) et/ou de local(aux) vide-ordures

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 LOCAL VIDE-ORDURES, 2 CONTAINER(S) DE
240 LITRES.

NOTRE INTERVENTION DU 09/02/2026

OBSERVATIONS : ZD LCOMPTER Email envoyé le 20/03/26 a 12H38 Mme S. NGANGUE

JN LGESTION Email envoyé le 06/02/26 a 10H28 Mme S. NGANGUE

JN LGESTION Email envoyé le 05/02/26 a 18H38 Mme S. NGANGUE

VEUILLEZ LAISSER LES CLEFS /BADGE D'ACCES A L'IMMEUBLE A NOTRE
DISPOSITION AFIN QUE NOUS PUISSIONS LES RECUPERER POUR EFFECTUER LE
NETTOYAGE SELON NOTRE CONTRAT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule de nettoyage haute pression 0 a 120 bars avec son
équipage.

Nettoyage et désinfection du(des) local(aux) vide-ordures et/ou des poubelles.
Application de produits désinfectants agréés et conformes a la norme NF T72-151.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030072

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

=====			
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	P.U. HT
1,00	Nettoyage 2 containers	240 litres	61,95
			61,95
		TOTAL H.T.	61,95
		T.V.A. a 10,00%	6,19
		TOTAL T.T.C.En EURO	68,14

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.